

# Conseil Municipal

## Séance du jeudi 14 mars 2024

### Relevé des délibérations

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Philippe MARME, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

#### **EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Tony JUNG	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à	Didier DEVASSINE
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à	Sandrine KOSTADINOV (jusqu'à son arrivée)
Francis BLONDIEAU	donne pouvoir à	Isabelle CHAPUT (jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Philippe MARME
Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à	Florence COMBES

#### **ABSENT :** /

**Secrétaire de Séance** : Didier DEVASSINE

**22 présents jusqu'au point 4**  
**24 présents à partir du point 5**

**Question n° 1**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2023**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 7 décembre 2023.
- 

**Question n° 2**

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 7 décembre 2023 par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**Question n° 3**

**Concession de service public pour la gestion du cinéma le moderne**  
**Avenant n° 1**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public pour la gestion du cinéma Le Moderne conclu avec la société CINEODE, afin de prendre en compte les évolutions des articles 24 (modification des mois de versement de la redevance d'occupation) et 25 (modification de la période d'émission du titre de recette correspondant à la formule d'intéressement) ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et tous les actes s'y rapportant.
- 

**Question n° 4**

**Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du gymnase et dojo Georges Baraton**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatifs au projet énoncé ci-dessus ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.
- 

**Question n° 5**

**Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;*

*2 « contre » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT)*

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes, débat qui se tient sur la base d'un rapport.
-

**Question n° 6**  
**Subventions 2024 : versement d'avance de subvention à une association**  
**avant le vote du budget primitif**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;*

*2 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT)*

- approuve le versement d'avance de subvention 2024 à l'association TOUR 2024- SAINT-AMAND-MONTROND, par anticipation du vote du budget primitif 2024 à hauteur de 10 000 € avec un versement unique.

En cas de dissolution de cette association tout montant versé par la Ville devra être remboursé à la Ville par l'association.

---

**Question n° 7**  
**Modification de l'organigramme fonctionnel des services municipaux**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de mettre en place le nouvel organigramme fonctionnel des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- 

**Question n° 8**  
**Modification du tableau des effectifs**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- 

**Question n° 9**  
**Mise à disposition d'un agent de la ville auprès du Centre communal d'Action Sociale**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- approuve la mise à disposition d'un personnel auprès du CCAS selon les conditions définies par la convention ;
  - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
- 

**Question n° 10**  
**Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés**  
**par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de mettre en place le remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement des agents territoriaux selon les modalités énoncées ci-dessus ;
  - décide de prévoir les crédits correspondants au budget ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

## Question n° 11

### **Indemnité de Suivi et d'orientation des Élèves (ISOE) allouée aux professeurs et assistants d'enseignement**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise Monsieur le maire à verser l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant des cadres d'emplois des professeurs territoriaux et assistants territoriaux d'enseignement artistique selon les modalités exposées ci-dessus ;
  - autorise Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant ;
  - autorise Monsieur le maire à prévoir les crédits correspondants au budget.
- 

## Question n° 12

### **Convention de restauration entre la Ville et le cercle mixte de l'escadron de Gendarmerie mobile de Saint-Amand-Montrond**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention de partenariat entre le cercle mixte de l'escadron de Gendarmerie mobile de Saint-Amand-Montrond et la Ville de Saint-Amand-Montrond ;
  - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant, ainsi que les futurs avenants techniques ;
  - autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget.
- 

## Question n° 13

### **Acquisition d'une parcelle : Rue Grozieux**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'acquérir auprès de Mesdames Marie-France PILLOT et Delphine BOYER, la parcelle cadastrée BR 136 sise rue Grozieux, sur le secteur dit « Les Pétaudes », d'une superficie totale de 565 m<sup>2</sup>, au prix de 7 € le m<sup>2</sup> ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 14

### **Acquisition d'une parcelle : Les Grands Champs**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'acquérir auprès de Monsieur Maurice VIDEAU, la parcelle cadastrée BK 135, d'une superficie de 148 m<sup>2</sup>, située « Les Grands Champs », au prix de l'euro symbolique ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 15

### **Cession d'une partie de parcelle : 33 Chemin de Virlay**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de céder à la Communauté de Communes Cœur de France, une partie de la parcelle cadastrée BN 17, pour une superficie d'environ 2 850 m<sup>2</sup>, sise 33 Chemin de Virlay, au prix de 30 000 € ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

## Question n° 16

### Cession de terrains : rue Joachim du Bellay

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de céder à Monsieur Cyril LAGE et Madame Magalie BELLEVOIX, une partie de la parcelle cadastrée BD 162 pour 404 m<sup>2</sup> environ et la parcelle cadastrée BD 163 pour 591 m<sup>2</sup>, sises rue Joachim du Bellay, au prix de 15 000 € TTC ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 17

### Bilan des cessions et des acquisitions foncières en 2023

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication de la liste des cessions et acquisitions foncières opérées sur l'année 2023.**

---

## Question n° 18

### Exonération de la Taxe Aménagement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

*Etant précisé que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, n'a pas pris part au vote.*

- décide d'exonérer de plein droit les locaux d'habitation faisant l'objet d'un conventionnement avec l'Etat dans le cadre d'un financement par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.
- 

## Question n° 19

### Second dispositif de "Maison à 1 €" : 13 rue Cordier

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de lancer un nouveau dispositif de "Maison à 1 €" selon les modalités définies dans le dossier de candidature ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.
- 

## Question n° 20

### Opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité au Président de la Communauté de communes Cœur de France

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT)

- décide de notifier par arrêté son opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité au Président de la Communauté de communes Cœur de France;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.
- 

## Question n° 21

### Dénomination d'une voie allant sur Virlay

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide de dénommer la voie située entre le rond-point de la route de Bourges et le site de Virlay, « Rue du Lac » ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

## Question n° 22

### Dénomination du parvis de l'Eglise : rue Porte Verte

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de dénommer le parvis de l'Eglise « Cardinal Joseph Lefebvre » ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 23

### Dénomination d'une voie entre la rue Emile Zola et la Place du Marché

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de dénommer la voie située entre la rue Emile Zola et la Place du Marché « Rue Marcel Bascoulard » ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 24

### Dénomination de voies sises Lotissement « Les Séjots »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide de dénommer la voie reliant la Rue Bernard Fagot à la Place Jacques Brel « Passage Emile Leroy » et la voie reliant la Rue Fournier Demars à l'Avenue de la Compagnie Surcouff « Rue Auguste Noyer » ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 25

### Convention pluriannuelle concernant le Fonds d'Innovation Petite Enfance entre l'État et la Ville de Saint-Amand-Montrond

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la Convention pluriannuelle concernant le Fonds d'Innovation Petite Enfance entre l'État et la Ville de Saint-Amand-Montrond ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous document s'y rapportant.
- 

## Question n° 26

### Convention de partenariat entre la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes de la Région Centre (FRMJC), la Ville de Saint-Amand-Montrond, ENEDIS et VEOLIA – Exposition scientifique 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention de partenariat entre la FRMJC du Centre, la Ville de Saint-Amand-Montrond, la Direction Territoriale d'ENEDIS et la Direction Territoriale de VEOLIA EAU Beauce Sologne Berry ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

## Question n° 27

### Avenant au règlement intérieur de l'École Municipale de Musique

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'adopter l'avenant au règlement intérieur de l'École Municipale de Musique dans les conditions citées ci-dessus ;
  - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 28

### Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association « Musique en Boischaut Marche »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention pour le partenariat entre l'association « Musique en Boischaut Marche » et l'École Municipale de Musique Jean Ferragut;
  - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 29

### Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association « Les Amis du château d'Ainay-le-Vieil »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention de partenariat entre l'association « les Amis du Château d'Ainay-le-Vieil » et la Ville de Saint-Amand-Montrond ;
  - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 30

### Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association « Musique au Pays de George Sand »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention de partenariat entre La Ville et l'Association « Musique au Pays de George Sand » ;
  - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
- 

## Question n° 31

### Convention entre la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et l'Abbaye de Noirlac – Centre culturel de rencontres

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- valide la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et l'Abbaye de Noirlac – Centre culturel de rencontres ;
  - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

**Question n° 32**  
**Adhésion à l'association ANÉAT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- décide d'adhérer à l'association « ANÉAT » en tant que membre actif ;
  - adopte les statuts de l'association « ANÉAT » ;
  - désigne le directeur de l'École Municipale d'Art comme son représentant et le responsable du département Culture et Sport comme son suppléant ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.
- 

**Question n° 33**  
**Prix Alain Fournier : Remise de récompenses**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise le paiement des dépenses liées à l'organisation du Prix 2024 selon les éléments cités ci-dessus.
- 

**Question n° 34**  
**Prix Alain Fournier : Remise de récompenses**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise le paiement des dépenses liées à l'organisation du Prix 2024 selon les éléments cités ci-dessus.
- 

**Question n° 35**  
**Autorisation de suppression des documents du fonds de la Bibliothèque Municipale Isabel Godin**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, de sortir les documents de l'inventaire et de les traiter selon les modalités administratives qui conviennent ;
  - donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état : vendus à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque, cédés à titre gratuit à des institutions et établissements scolaires qui pourraient en avoir besoin ou détruits, à valoriser par le recyclage ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette procédure.
- 

**Question n° 36**  
**Modification du tracé du GR654**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- autorise le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 18 à modifier l'itinéraire du GR654 et à réaliser le balisage sur les voies et chemins empruntés par le dit-itinéraire, conformément aux normes de la charte officielle du balisage et de la signalisation – éditée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 ((balisage rouge et blanc) ;



- s'engage à :
    - conserver aux voies et chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert,
    - ne pas les aliéner ;
    - maintenir la libre circulation des activités ci-dessus désignées ;
    - prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession...);
  - décide de permettre en conséquence à Monsieur le Président du Conseil Départemental de bien vouloir inscrire les chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- 

### **Question n° 37**

#### **Jumelage avec Riobamba – Lettre d'intention sur un Projet d'échanges académiques, culturels, artistiques, sportifs et institutionnels**

**Le Conseil Municipal prend acte de cette lettre d'intention.**

---

### **Question n° 38**

#### **Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;*

- donne son accord sur la désignation de Monsieur François DURUISSEAU comme référent déontologue des élus municipaux conformément aux critères définis ci-dessus ;
  - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Monsieur François DURUISSEAU et tout document à intervenir sur ce sujet.
  - autorise Monsieur le Maire à avenanter la convention tant de fois que nécessaire au maintien de la prestation.
-